

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 04/04/2025

*Date d'Affichage : 04/04/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 12

*VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE

Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Jean-Bernard

LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodé DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, .

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE.

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET.

Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POIJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Claudine BARRIE a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL 14 : TARIFICATION ESPACE ADOS (Annule et remplace la
délibération N°16 du 20/03/2025***

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué l'Enfance et Education,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 3 Avril, près en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour l'Espace Ados à compter du 1^{er} septembre 2025 .

- Evolution Tarification Espace Ados

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Accueil des mercredis (de 13h à 18h30) et des vacances (de 10h à 13h et de 13h à 18h30) :

QUOTIENT FAMILIAL	Mercredis Après-midi 13h – 18h30	Vacances Matin 10h – 13h	Vacances Après-midi 13h – 18h30	Vacances 10h–18h30 Sans repas	Transport Sortie
Inférieur à 978€ (Tranche A)	5.73 euros	2,87 euros	5.73 euros	8.60 euros	7 euros
Compris entre 978€ et 1952€ (tranche B)	8.84 euros	4.43 euros	8.84 euros	13.27 euros	7 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	11.95 euros	5.98 euros	11.95 euros	16.61 euros	7 euros
Hors commune	15.61 euros	7.80 euros	15.61 euros	23.41 euros	7 euros

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 10/04/2025

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250410-DEL1409042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025